

# Démision Conditionnelle.

Monsieur le Préfet,



Les Membres du Conseil municipal de  
La Neure (Loire) soussignés,

Vu les plaintes et desirs que les électeurs ont manifestés par une imposante pétition et par la voie de la presse; et que les 300 Electeurs environ signataires de cette pétition représentent la majorité des votants qui, dans les élections les plus passionnées, n'atteint même pas le chiffre de 600 sur 900 inscrits;

Vu le bien fondé de ces plaintes et desirs qui ont eu le grand tort de ne pas se produire plus tôt.

Attendu que le Conseil Municipal tel qu'il est actuellement composé se trouve divisé en deux fractions égales, poursuivant l'une et l'autre un but diamétralement opposé; que toutes les affaires Communales se trouvent en souffrance et même gravement compromises; que les délibérations du Conseil sont devenues tout à fait impossibles; que le Gouvernement se trouve moralement dans la nécessité de dissoudre le Conseil pour sauvegarder les intérêts des Contribuables et ceux de la Cité elle-même; qu'il est tout à la fois plus digne et plus simple de prendre la voie de la démission générale pour permettre aux Electeurs de juger en dernier

Considerant

ressort les graves questions qui divisent le Conseil.  
Par les motifs, les soussignés déclarent donner à  
Monsieur le Préfet, leur démission de membres du  
Conseil Municipal de La Mure, mais à la  
Condition expresse, que tous leurs collègues en  
feront autant, de façon que le conseil soit intégra-  
lement renouvelé. Pour le cas improbable où  
cette démission complète, ne serait pas donnée,  
la présente deviendrait nulle et de nul effet.

Fait à La Mure le Onze Novembre 1886.

1 <sup>er</sup> Lagnar	Muchon
2 <sup>e</sup> Outhier	Fouber, Besoin
3 <sup>e</sup> Robey	
4 <sup>e</sup> Grosjean	Langin André
5 <sup>e</sup> Prost	E. Besson